



Stop aux primes élevées. Avec HMO de CONCORDIA vous profitez de primes nettement plus basses tout en jouissant d'une protection d'assurance complète.

La différence avec le modèle traditionnel de l'assurance obligatoire des soins AOS est que vous devez toujours consulter d'abord votre médecin HMO pour bénéficier d'une prise en charge médicale. Sauf en cas d'urgence, lors de consultations médicales à l'étranger, pour les examens gynécologiques préventifs, les soins obstétricaux ainsi que lors de consultations auprès de l'ophtalmologue pour la prescription de lunettes ou de lentilles de contact.

Les centres de santé HMO sont dotés d'équipes de médecins expérimentés. Dans certaines régions, des médecins de famille se sont constitués en réseaux de médecins HMO.

Dans un centre de santé HMO, vous avez votre médecin personnel. Il est votre interlocuteur et la première personne à contacter. Si besoin est, il vous adresse à un spécialiste. Votre équipe HMO se charge aussi de l'organisation et du suivi d'un séjour hospitalier ou d'une assistance médicale et de soins à domicile.

Ce qu'offre HMO

- Des réductions de primes jusqu'à 25%
- Des baisses supplémentaires de primes au moyen de franchises plus élevées
- Un médecin HMO personnel comme premier interlocuteur
- Un traitement médical ambulatoire en tout temps
- L'avantage d'éviter des examens répétitifs inutiles
- L'accès en cas d'urgence à n'importe quel médecin/hôpital
- Spécialement pour les familles: 90% de rabais sur les primes de l'assurance de base à partir du troisième enfant



Bon et bon marché, c'est HMO

L'assurance de santé HMO réduit les primes des enfants et des adultes, quels que soient leur âge et leur état de santé. Vous économisez jusqu'à 25% sur les primes de l'assurance de base et sur celles des principales assurances complémentaires.

Des avantages pour tout le monde

Enfants et adultes peuvent profiter d'HMO, quels que soient leur âge et leur état de santé.

Exceptions pour cas particuliers

Vous pouvez convenir directement des rendez-vous concernant les examens gynécologiques préventifs, l'assistance obstétrique ainsi que les visites chez l'ophtalmologue la prescription de lunettes ou de lentilles de contact.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à n'importe quel médecin ou hôpital, à l'étranger également.

Franchises et quote-part

Avec l'assurance de santé HMO, vous pouvez aussi opter pour une franchise plus élevée et profiter ainsi d'un rabais sur les primes pouvant aller jusqu'à 50%. Et les quotes-parts sont les suivantes:

- jusqu'à la 18^e année révolue: 10% de quote-part, au maximum CHF 350 par année
- à partir de la 19^e année: 10% de quote-part, au maximum CHF 700 par année

Centres de santé HMO et réseaux de médecins HMO sur Internet

Les centres de santé HMO et les réseaux de médecins HMO sont présents dans la plupart des grandes agglomérations. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur notre site Internet sous www.concordia.ch/hmo.

Sont déterminants la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMa), les ordonnances correspondantes, le règlement Assurance obligatoire des soins, le règlement complémentaire Assurance de santé HMO ainsi que les Conditions générales, complémentaires et particulières en vigueur des assurances de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.



CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone 041 228 01 11
www.concordia.ch
info@concordia.ch